

**MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA REHABILITATION
DU SITE DE BEAUVAIS SAVOIE**

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR/MAITRE D'OUVRAGE

CPAM de l'Oise 1 rue de Savoie 60000 Beauvais

Le pouvoir adjudicateur est représenté par :

Monsieur le Directeur de la CPAM de l'Oise
Monsieur Marc André AZAM

POUVOIR ADJUDICATEUR

CPAM de l'Oise – 1 rue de Savoie 60000 Beauvais

Le pouvoir adjudicateur est représenté par :

Monsieur le Directeur de CPAM de l'Oise

Monsieur Marc André Azam, est la personne signataire du marché.

L'Agent comptable de la CPAM de l'Oise est le comptable assignataire des paiements.

Marché passé en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale et renvoyant aux dispositions du code de la commande publique (Articles L 2124-2, R 2124-2, R 2131-16 à 18, R 2161-6 à 11, R 2172-1 à 6)

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TRANCHE FERME

Prix HT : Euros HT

Prix TTC : Euros TTC

Le montant du marché correspond au montant du forfait provisoire de rémunération, évalué toutes taxes comprises.

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TRANCHE OPTIONNELLE

Prix HT : Euros HT

Prix TTC : Euros TTC

Le montant du marché correspond au montant du forfait provisoire de rémunération, évalué toutes taxes comprises.

ARTICLE 1- CONTRACTANT

Le contractant est une **ENTREPRISE INDIVIDUELLE** - UTILISER LE FORMULAIRE - **A** -

Le contractant est une **SOCIETE** - UTILISER LE FORMULAIRE - **B** -

A

Je soussigné,	
agissant en mon nom personnel, domicilié à	
Téléphone	
Fax	
Adresse e-mail	@
Immatriculé(e) à l'INSEE	
Numéro d'identité entreprise (SIREN)	
Numéro d'établissement (SIRET)	
Code d'activité économique principale (APE)	
Numéro d'inscription au Registre du Commerce	
Référence de l'inscription à un ordre professionnel	

B

Je soussigné,	
agissant au nom et pour le compte de la société	
domiciliée	
Téléphone	
Fax	
Adresse E-Mail	@
Immatriculé(e) à l'INSEE	
Numéro d'identité entreprise (SIREN)	
Numéro d'établissement (SIRET)	
Code d'activité économique principale (APE)	
Numéro d'inscription au Registre du Commerce	

- ✓ Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) en date du et des documents qui y sont mentionnés,
- ✓ Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-12 du code de la commande publique.
- ✓ Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la Société ne tombe pas) dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.



M'ENGAGE,
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter la mission de contrôle technique dans les conditions ci-après définies.

La bonne exécution des prestations ci-après dépend essentiellement de la/des personne(s) physique(s) suivante(s) :

Contrôleur technique	
Titulaire	
Suppléant	

ARTICLE 2 - PROPOSITION FINANCIERE

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent celui de la date limite de remise des offres (mois zéro).

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est subdivisé en deux tranches, conformément aux articles R.2113-4 du Code de la commande publique.

La tranche ferme porte sur l'ensemble des éléments de mission « études ou conception » relatifs aux deux tranches (bloc Savoie et bloc Jean Moulin) des marchés de travaux, ainsi que sur les éléments de mission « exécution » afférents à la tranche ferme des travaux (bloc Savoie), correspondant à un montant prévisionnel de travaux de 5 628 500 € HT.

La tranche optionnelle porte exclusivement sur les éléments de mission « exécution ou réalisation » correspondant à la tranche (bloc Jean Moulin) optionnelle des marchés de travaux, pour un montant prévisionnel de travaux de 2 525 000 € HT.

2.1 Tranche ferme

Calcul de la rémunération provisoire

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maître d'ouvrage :
CO TRANCHE FERME= 5 628 500€ HT

Le taux de rémunération de la tranche ferme est de %

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à: € HT

€ TTC (Le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20 %)

Soit

.....
euros TTC.

(en toutes lettres)

Décomposition de la rémunération du contrôleur technique par élément de la mission

Phases	%	Prix € HT
Phase 1 (a) : Contrôle des documents de conception avec remise des avis sur APS/APD		
Phase 1 (b) : Contrôle des documents de conception avec remise des avis sur PRO et DCE (RICT)		
Phase 1 (c) : Contrôle des éventuelles propositions/variantes des entreprises dans le cadre de mise au point des marchés de travaux avec remise des avis correspondants		
Phase 2 : Contrôle des documents d'exécution avec remise des avis correspondants		
Phase 3 : Contrôle sur chantier de la réalisation des ouvrages, des documents et éléments d'équipement soumis au contrôle et remise des avis correspondants		
Phase 4 : Vérifications finales et remise du RFCT sans réserve avant réception		
Phase 5 : Contrôles des travaux effectués pendant la période de GPA et mise à jour, le cas échéant, du RFCT		
TOTAL	100%	

Cette rémunération comprend notamment les vacations et déplacements nécessaires durant la période de garantie de parfait achèvement, pour régler les problèmes éventuels liés à la mission du contrôleur technique, concernant les malfaçons.

2.2 Tranche Optionnelle

Calcul de la rémunération provisoire

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maître d'ouvrage :

CO TRANCHE OPTIONNELLE= 2 525 000 € HT

Le taux de rémunération de la tranche optionnelle est de %

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à: € HT

signature du contrat étant de 20 %) € TTC (Le taux de TVA en vigueur au jour de la

Soit

.....
euros TTC.

(en toutes lettres)

Décomposition de la rémunération du maître d'œuvre par élément de la mission

Phases	%	Prix € HT
Phase 1 (a) : Contrôle des documents de conception avec remise des avis sur APS/APD		
Phase 1 (b) : Contrôle des documents de conception avec remise des avis sur PRO et DCE (RICT)		
Phase 1 (c) : Contrôle des éventuelles propositions/variantes des entreprises dans le cadre de mise au point des marchés de travaux avec remise des avis correspondants		
Phase 2 : Contrôle des documents d'exécution avec remise des avis correspondants		
Phase 3 : Contrôle sur chantier de la réalisation des ouvrages, des documents et éléments d'équipement soumis au contrôle et remise des avis correspondants		
Phase 4 : Vérifications finales et remise du RFCT sans réserve avant réception		
Phase 5 : Contrôles des travaux effectués pendant la période de GPA et mise à jour, le cas échéant, du RFCT		
TOTAL	100%	

ARTICLE 3 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

contractant

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Clé RIB

Banque

Code banque

Code guichet

- ☐ J'accepte de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 12.1 du CCP.
- ☐ Je refuse de percevoir l'avance à laquelle je peux éventuellement prétendre, conformément à l'article 12.1 du CCP.

Important : toute case non renseignée vaut renonciation à l'avance.

ARTICLE 4 – DELAI DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique, le délai global maximum de paiement est de 30 jours.

A l'expiration du délai de paiement, le Titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et à l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévus aux articles L2192-13, R2192-31 à 34 et D 2192-35 à 36 du code de la commande publique.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Les intérêts moratoires qui pourront être dus, seront calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au 1^{er} jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

ARTICLE 5 – DELAIS D'EXECUTION

Le début d'intervention du contrôleur technique est prévu dès la réception par le titulaire de l'ordre de service émis par le représentant de la CPAM de l'Oise.

A titre indicatif, le démarrage de l'intervention du contrôleur technique est prévu pour **01/09/2026**

Les interventions du contrôleur technique s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement, telle qu'elle est définie à l'article 44.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG).

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 01/02/2030

Durée estimative de l'opération : 40 mois

Montant estimé des travaux : 8 153 500 € HT

ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

LE PRESENT ACTE D'ENGAGEMENT EST FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

A

LE

Mention manuscrite « lu et approuvé »

SIGNATURE *du (ou des) contractants*

REPONSE DE LA CPAM DE L'OISE

LA PRESENTE OFFRE EST ACCEPTEE

A

Le

LE DIRECTEUR DE LA CPAM DE L'OISE

ANNEXE 1 – Nantissement ou cession de créance

▮ **Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément aux articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

☐ la totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres).

.....

☐ la partie des prestations évaluées à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

et devant être exécutées par..... en qualité de :

☐ titulaire

☐ co traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire *(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (articles R2191-46 à R2191-53 du code de la commande publique) :*

A,

le

Signature